





Fiche descriptive et proposition(s) d'aménagement(s)

No	Version	Coûts	Priorité
A11 Réalisé	Etabli le: 23 mai 2000 Modifié le: 01.01.2008 par: JFP & RPD par: dam		

Accès cyclables au nouveau collège du Cheminet

Description(s)

En consultant les documents relatifs à la construction du nouveau collège du Cheminet, nous avons pu constater que peu de réflexions s'étaient portées sur la manière de sécuriser l'accès des élèves à cet établissement. Trois axes valent la peine d'être répertoriés:

- L'accès au collège par le long du Mujon, en provenance de l'avenue de Grandson, est assuré sur le bord du canal par une amélioration de la qualité du sentier existant. C'est du moins ce qui a été promis aux représentants de l'ATE avant la levée de l'opposition qu'ils avaient déposée lors de la mise à l'enquête du collège.
- L'accès à la rue du Cheminet peut être réglée par des feux, par exemple à l'heure de la sortie des classes. Les feux actuels ne protègent que le passage piétonnier situé à l'est du pont du Mujon. Le nouveau collège se trouvera sur l'autre rive du canal.
- Le collège du Cheminet drainera, entre autres, les enfants des immeubles voisins. Afin d'augmenter leur sécurité, il convient de leur éviter autant que possible l'utilisation de la rue du Cheminet.

Proposition(s)

- Obtenir la confirmation que les promesses faites à l'ATE seront bien tenues, soit l'élargissement du sentier existant, depuis le futur collège jusqu'à l'avenue de Grandson.
- Elargir la zone protégée par les feux sur la rue du Cheminet en déplaçant sur l'autre rive du Mujon ceux réglant la circulation des véhicules venant du nord. L'accès à la rue du Canal serait ainsi également facilitée.
- Entre les deux grands immeubles locatifs bordant le futur collège côté nord, un terrain neutre (domaine public ?) est actuellement non utilisé. En y aménageant un passage, les élèves du quartier pourraient rejoindre le collège sans emprunter la rue du Cheminet.

Coûts / contraintes

- Le projet d'élargissement ne comprenant pas un goudronnage du chemin, les frais occasionnés devraient être relativement modérés, en rapport au total des dépenses consenties pour la réalisation du collège.
- Le déplacement des feux actuels côté nord représente des frais réels. Cependant, la construction du collège occasionnera certainement le creusement de fouilles dans la rue. Il serait donc rationnel d'en profiter pour améliorer la sécurité des enfants.

Ville d'Yverdon-les-Bains

Commission "2 roues"



Fiche descriptive et proposition(s) d'aménagement(s)

- c) Les travaux d'aménagement d'un chemin d'accès entre les bâtiments est relativement coûteux, puisque tout serait à créer. Il n'est cependant pas nécessaire que celui-ci soit goudronné.

Priorité / urgence

Il est évident qu'au niveau du délai de réalisation, la sécurisation de ces accès doit aller de pair avec la mise en service du collège.

NB : Cette fiche complète les fiches A.18, A.17, A.14, A.13, A.11 et A.3 qui traitent ensemble de l'itinéraire "Centre-ville – Chamard".

01.01.08 :

Grâce à l'aménagement très réussi du chemin piétonnier/cycliste reliant la rue du Cheminet au pont Bouby-Rolls, ce quartier bénéficie d'une liaison rapide avec le centre ville et la gare, et les écoliers peuvent se rendre sans danger en classe.

Très utilisé, ce cheminement répond à un réel besoin. Il est par contre aussi parfois utilisé par des scooteristes ou des motocyclistes. Comme la signalisation existante l'indique, ceux-ci n'ont pas leur place à cet endroit. Ils roulent vite et représentent un danger pour les enfants en bas âge et les personnes âgées fréquentant régulièrement ce passage.

(voir photo)

Ville d'Yverdon-les-Bains

Commission "2 roues"



Fiche descriptive et proposition(s) d'aménagement(s)

